



Portefeuille de revenu mensuel EdgePoint

États financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ci-joints ont été préparés par le gestionnaire, Gestion de patrimoine EdgePoint inc., au nom de Portefeuille de revenu mensuel EdgePoint (le « Fonds »). La direction est responsable de l'information et des déclarations contenues dans ces états financiers.

La direction a maintenu des processus appropriés pour fournir l'assurance que l'information financière produite est pertinente et fiable. Les états financiers ont été établis selon les normes IFRS de comptabilité et comportent des montants fondés sur des estimations et des hypothèses. Les informations significatives sur les méthodes comptables que la direction a jugées appropriées pour le Fonds sont décrites à la note 3 afférente aux états financiers.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeur externe du Fonds, ont audité les présents états financiers selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de leur permettre d'exprimer une opinion sur les états financiers à l'intention des porteurs de parts. Leur rapport de l'auditeur figure dans le présent document.

Il incombe au conseil d'administration d'examiner et d'approuver les états financiers du Fonds, de surveiller la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités quant à la présentation de l'information financière et de nommer l'auditeur indépendant. Le conseil d'administration se compose de membres de la haute direction du gestionnaire. Pour toutes les séries de parts du Fonds, les états financiers ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration.



Patrick Farmer
Chef de la direction et administrateur
Le 19 mars 2026



Norman Tang
Chef des finances
Le 19 mars 2026



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Bay Adelaide Centre

333, rue Bay, Bureau 4600

Toronto (Ontario) M5H 2S5

Canada

Téléphone 416-777-8500

Télécopieur 416-777-8818

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts du Portefeuille de revenu mensuel EdgePoint

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Portefeuille de revenu mensuel EdgePoint (l'« entité »), qui comprennent :

- les états de la situation financière au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024;
- les états du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas à ces autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard de ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 19 mars 2026

Portefeuille de revenu mensuel EdgePoint

États de la situation financière
(en milliers, sauf les montants par part et le nombre de parts)
Aux 31 décembre 2025 et 2024

	2025	2024
Actifs		
Placements à la juste valeur* (note 6)	1 300 631 \$	1 093 066 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	303 140	134 620
Intérêts et autres débiteurs	10 859	7 607
Montants à recevoir pour les parts souscrites	1 793	1 690
Contrats de change à terme à la juste valeur (note 8)	2 078	20
Montants à recevoir pour les titres vendus	209	—
Total des actifs	1 618 710 \$	1 237 003 \$
Passifs, excluant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
Montants à payer pour les parts rachetées	1 211 \$	805 \$
Charges à payer	1 116	—
Montants à payer pour les titres achetés	234	—
Contrats de change à terme à la juste valeur (note 8)	183	7 473
Total des passifs	2 744 \$	8 278 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 615 966 \$	1 228 725 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
Série A	237 943 \$	180 965 \$
Série A(N)	148 779	114 812
Série F	841 716	630 314
Série F(N)	366 871	291 459
Série I	20 657	11 175
Nombre de parts en circulation		
Série A	25 074 803	18 989 312
Série A(N)	15 678 775	12 048 095
Série F	88 584 821	66 055 840
Série F(N)	38 609 463	30 545 098
Série I	2 172 358	1 170 505
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Série A	9,49 \$	9,53 \$
Série A(N)	9,49	9,53
Série F	9,50	9,54
Série F(N)	9,50	9,54
Série I	9,51	9,55

*Le coût des placements est reflété dans le tableau du portefeuille de placements.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Au nom du conseil d'administration :


Tye Bousada, administrateur


Geoff MacDonald, administrateur

Portefeuille de revenu mensuel EdgePoint

*États du résultat global
(en milliers, sauf les montants par part)
Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024*

	2025	2024
Produits		
Intérêts aux fins des distributions	56 285 \$	42 526 \$
Produits tirés du prêt de titres (note 10)	5	—
Profit (perte) de change sur la trésorerie et les autres actifs nets	(1 782)	1 616
Autres variations nettes de la juste valeur d'actifs financiers et de passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net		
Profit net réalisé (perte nette réalisée) sur les placements	9 411	4 843
Profit net réalisé (perte nette réalisée) sur les contrats de change à terme	(2 186)	(7 606)
Variation du profit latent (de la perte latente) sur les placements et les dérivés	(12 058)	14 173
Total des produits	49 675 \$	55 552 \$
Charges		
Frais de gestion (note 4)	8 753 \$	2 502 \$
Taxe sur les produits et services / taxe de vente harmonisée	1 019	332
Frais d'administration et frais d'agent des transferts (note 4)	495	507
Droits de dépôt	84	28
Honoraires d'audit	54	22
Frais de comptabilité	46	46
Droits de garde	32	24
Communications aux porteurs de parts	31	20
Honoraires du comité d'examen indépendant	5	3
Frais juridiques	2	2
Coûts d'opérations	—	8
Total des charges	10 521 \$	3 494 \$
Remises sur frais de gestion (note 4)	(21)	(5)
Charges nettes	10 500 \$	3 489 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	39 175 \$	52 063 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
Série A	4 739 \$	6 573 \$
Série A(N)	3 144	4 225
Série F	21 394	27 823
Série F(N)	9 432	12 914
Série I	466	528
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Série A	0,21 \$	0,41 \$
Série A(N)	0,22	0,42
Série F	0,28	0,48
Série F(N)	0,28	0,48
Série I	0,30	0,49

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Portefeuille de revenu mensuel EdgePoint

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (en milliers, sauf les nombres de parts)
Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

	Série A		Série A(N)	
	2025	2024	2025	2024
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	180 965 \$	119 570 \$	114 812 \$	75 517 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	4 739	6 573	3 144	4 225
Opérations sur les parts rachetables				
Produit de l'émission de parts rachetables	100 468	80 658	57 449	52 136
Réinvestissement de distributions aux porteurs de parts rachetables	5 466	4 458	3 698	2 913
Rachat de parts rachetables	(47 929)	(25 653)	(26 530)	(16 984)
Distributions aux porteurs de parts rachetables				
Revenu net de placement	(5 766)	(4 641)	(3 794)	(2 995)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	56 978	61 395	33 967	39 295
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	237 943 \$	180 965 \$	148 779 \$	114 812 \$
Parts rachetables émises et en circulation				
Solde à l'ouverture de l'exercice	18 989 312	12 685 564	12 048 095	8 012 128
Parts rachetables émises contre trésorerie, compte tenu des distributions réinvesties	11 118 300	9 024 942	6 417 071	5 834 126
Rachat de parts rachetables	(5 032 809)	(2 721 194)	(2 786 391)	(1 798 159)
Solde à la clôture de l'exercice	25 074 803	18 989 312	15 678 775	12 048 095
	Série F		Série F(N)	
	2025	2024	2025	2024
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	630 314 \$	472 959 \$	291 459 \$	205 230 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	21 394	27 823	9 432	12 913
Opérations sur les parts rachetables				
Produit de l'émission de parts rachetables	330 260	250 474	137 046	119 434
Réinvestissement de distributions aux porteurs de parts rachetables	20 130	16 666	7 767	6 522
Rachat de parts rachetables				
Distributions aux porteurs de parts rachetables	(135 731)	(116 782)	(67 896)	(43 079)
Revenu net de placement	(24 651)	(20 826)	(10 937)	(9 561)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	211 402	157 355	75 412	86 229
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	841 716 \$	630 314 \$	366 871 \$	291 459 \$
Parts rachetables émises et en circulation				
Solde à l'ouverture de l'exercice	66 055 840	50 122 363	30 545 098	21 749 440
Parts rachetables émises contre trésorerie, compte tenu des distributions réinvesties	36 763 398	28 296 322	15 189 022	13 353 752
Rachat de parts rachetables	(14 234 417)	(12 362 845)	(7 124 657)	(4 558 094)
Solde à la clôture de l'exercice	88 584 821	66 055 840	38 609 463	30 545 098

Portefeuille de revenu mensuel EdgePoint

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (en milliers, sauf les nombres de parts)
Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

	Série I		Total	
	2025	2024	2025	2024
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	11 175 \$	9 168 \$	1 228 725 \$	882 444 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	466	529	39 175	52 063
Opérations sur les parts rachetables				
Produit de l'émission de parts rachetables	9 604	2 113	634 827	504 815
Réinvestissement de distributions aux porteurs de parts rachetables	565	399	37 626	30 958
Rachat de parts rachetables				
Distributions aux porteurs de parts rachetables	(581)	(628)	(278 667)	(203 126)
Revenu net de placement	(572)	(406)	(45 720)	(38 429)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	9 482	2 007	387 241	346 281
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	20 657 \$	11 175 \$	1 615 966 \$	1 228 725 \$
Parts rachetables émises et en circulation				
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 170 505	971 224		
Parts rachetables émises contre trésorerie, compte tenu des distributions réinvesties	1 062 768	266 341		
Rachat de parts rachetables	(60 915)	(67 060)		
Solde à la clôture de l'exercice	2 172 358	1 170 505		

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	39 175 \$	52 063 \$
Ajustements liés à ce qui suit :		
(Profit) perte de change sur la trésorerie et les autres actifs nets	1 782	(1 616)
(Profit net réalisé) perte nette réalisée sur les placements	(9 411)	(4 843)
(Profit net réalisé) perte nette réalisée sur les contrats de change à terme	2 186	7 606
Variation (du profit latent) de la perte latente sur les placements et les dérivés	12 058	(14 173)
(Augmentation) diminution des intérêts et autres débiteurs	(3 252)	(1 206)
Augmentation (diminution) des charges à payer	1 116	—
Achats de placements	(856 201)	(671 029)
Produit de la vente de placements	636 666	393 948
Produit du (montant affecté au) règlement de contrats de change à terme	(2 186)	(7 606)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(178 067) \$	(246 856) \$
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(8 094) \$	(7 471) \$
Distributions aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties		
Produit de l'émission de parts rachetables	634 724	505 545
Montant versé au rachat de parts rachetables	(278 261)	(203 427)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	348 369 \$	294 647 \$
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	170 302 \$	47 791 \$
Profit (perte) de change sur la trésorerie et les autres actifs nets	(1 782)	1 616
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	134 620	85 213
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	303 140 \$	134 620 \$
La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent ce qui suit :		
Fonds en banque	83 188 \$	41 008 \$
Placements à court terme	219 952	93 612
	303 140 \$	134 620 \$
Intérêts reçus, déduction faite des retenues d'impôt à la source	53 033 \$	41 320 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Portefeuille de revenu mensuel EdgePoint

Tableau du portefeuille de placements
(en milliers, sauf les nombres d'actions ou de parts)
Au 31 décembre 2025

Valeur nominale (\$)	Titre	Coût moyen	Juste valeur	Pourcentage de l'actif net
Titres à revenu fixe				
Obligations de grande qualité				
34 935	The Walt Disney Company, 3,057 %, 30 mars 2027	34 301 \$	35 005 \$	2,17 %
35 112	Nestle Holdings Inc., remboursable, 2,192 %, 26 janvier 2029	33 404	34 165	2,11 %
26 768	Constellation Software Inc., série 1, remboursable, 8,900 %, 31 mars 2040	34 799	31 787	1,97 %
26 000	Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, remboursable, 3,500 %, 10 juin 2030	25 952	26 074	1,61 %
25 000	McDonald's Corporation, remboursable, 4,107 %, 21 août 2032	25 000	25 198	1,56 %
25 213	La Compagnie de chemin de fer du Canadien Pacifique, remboursable, 2,540 %, 28 février 2028	24 937	24 969	1,55 %
21 400	La Compagnie de chemin de fer du Canadien Pacifique, remboursable, 4,000 %, 13 juin 2032	21 393	21 532	1,33 %
20 000	Boyd Group Inc., remboursable, 5,750 %, 4 septembre 2033	20 000	20 311	1,26 %
20 250	North West Redwater Partnership, remboursable, 3,200 %, 24 avril 2026	20 280	20 259	1,25 %
20 134	Intact Corporation financière, remboursable, 3,770 %, 2 mars 2026	20 319	20 152	1,25 %
20 000	Bell Canada, série M-64, remboursable, 3,650 %, 14 août 2029	19 978	20 087	1,24 %
19 950	Glencore Finance (Canada) Ltd., remboursable, 4,045 %, 10 octobre 2032	19 877	19 709	1,22 %
19 000	Hydro One Inc., série 64, remboursable, 3,900 %, 21 novembre 2033	18 957	18 964	1,17 %
18 000	CAE Inc., remboursable, 5,541 %, 12 juin 2028	18 277	18 764	1,16 %
13 240	Gestion de parc de véhicules Element, 6,271 %, 26 juin 2026	17 916	18 337	1,14 %
18 275	Hydro One Inc., remboursable, 2,770 %, 24 février 2026	18 273	18 277	1,13 %
17 775	Gibson Energy Inc., remboursable, 2,850 %, 14 juillet 2027	17 724	17 692	1,09 %
18 000	Tourmaline Oil Corp., série 1, remboursable, 2,077 %, 25 janvier 2028	17 638	17 619	1,09 %
17 000	Société en commandite Holding FPI Granite, remboursable, 3,999 %, 4 octobre 2029	17 281	17 136	1,06 %
16 000	Original Wempi Inc., série B1, remboursable, 7,791 %, 4 octobre 2027	16 000	17 025	1,05 %
12 000	HEICO Corporation, 5,250 %, 1 ^{er} août 2028	15 987	16 943	1,05 %
16 145	Dollarama Inc., remboursable, 1,871 %, 8 juillet 2026	15 832	16 093	1,00 %
16 050	CGI Inc., remboursable, 2,100 %, 18 septembre 2028	15 658	15 589	0,96 %
15 000	Mondelez International Inc., remboursable, 4,625 %, 3 juillet 2031	14 906	15 553	0,96 %
15 000	Industries Toromont Ltée, remboursable, 3,760 %, 28 mars 2030	15 000	15 086	0,93 %
15 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,100 %, 2 février 2028	14 997	15 023	0,93 %
15 025	Alimentation Couche-Tard Inc., remboursable, 3,864 %, 26 septembre 2032	14 930	14 844	0,92 %
14 150	AtkinsRealis Group Inc., série 7, remboursable, 7,000 %, 12 juin 2026	14 595	14 394	0,89 %
14 300	Dream Industrial REIT, série D, remboursable, 2,539 %, 7 décembre 2026	14 252	14 253	0,88 %
13 440	Fairfax Financial Holdings Limited, remboursable, 4,230 %, 14 juin 2029	13 516	13 737	0,85 %
13 500	Fairfax Financial Holdings Limited, remboursable, 4,700 %, 16 décembre 2026	13 849	13 671	0,85 %
13 132	Groupe WSP Global Inc., remboursable, 2,408 %, 19 avril 2028	12 960	12 918	0,80 %
12 500	Les Vêtements de Sport Gildan Inc., remboursable, 4,362 %, 22 novembre 2029	12 500	12 813	0,79 %
11 000	Société en commandite Holding FPI Granite, série 6, remboursable, 2,194 %, 30 août 2028	10 714	10 677	0,66 %
9 500	Tenaz Energy Company, 12,000 %, 14 novembre 2029	9 836	10 496	0,65 %
10 000	Hydro One Inc., remboursable, 3,940 %, 25 août 2032	9 999	10 091	0,62 %
10 000	Dollarama Inc., remboursable, 3,850 %, 16 décembre 2030	10 000	10 076	0,62 %
10 000	Stantec Inc., remboursable, 4,374 %, 10 juin 2032	10 000	10 074	0,62 %
10 000	Vancouver Airport Fuel Facilities Corp., remboursable, 3,805 %, 4 juin 2030	10 000	10 049	0,62 %
10 000	Fairfax Financial Holdings Limited, remboursable, 3,950 %, 3 mars 2031	10 021	10 048	0,62 %
7 000	Constellation Software Inc., remboursable, 5,158 %, 16 février 2029	9 424	9 808	0,61 %
9 000	Canadian Natural Resources Limited, remboursable, 2,500 %, 17 janvier 2028	8 911	8 879	0,55 %
8 000	Les Vêtements de Sport Gildan Inc., remboursable, 4,149 %, 22 novembre 2030	7 996	8 085	0,50 %
7 918	Reliance LP, remboursable, 3,750 %, 15 mars 2026	7 947	7 924	0,49 %
7 500	Bell Canada, remboursable, 2,900 %, 12 août 2026	7 591	7 504	0,46 %
5 000	BAT Capital Corporation, 6,343 %, 2 août 2030	6 721	7 430	0,46 %
6 700	Sienna Senior Living Inc., remboursable, 4,436 %, 17 octobre 2029	6 712	6 865	0,42 %
6 800	ARC Resources Limited, 3,577 %, 17 juin 2028	6 800	6 835	0,42 %
6 186	Advantage Energy Limited, remboursable, 5,000 %, 30 juin 2029	6 194	6 795	0,42 %

Portefeuille de revenu mensuel EdgePoint

Tableau du portefeuille de placements
(en milliers, sauf les nombres d'actions ou de parts)
Au 31 décembre 2025

Valeur nominale (\$)	Titre	Coût moyen	Juste valeur	Pourcentage de l'actif net
6 485	Société en commandite Holding FPI Granite, série 4, remboursable, 3,062 %, 4 juin 2027	6 558	6 480	0,40 %
6 434	Stantec Inc., remboursable, 2,048 %, 8 octobre 2027	6 176	6 330	0,39 %
4 700	Centene Corporation, remboursable, 4,625 %, 15 décembre 2029	6 199	6 262	0,39 %
4 650	Fairfax India Holdings Corporation, remboursable, 5,000 %, 26 février 2028	5 769	6 137	0,38 %
6 045	TELUS Corporation, série CV, remboursable, 3,750 %, 10 mars 2026	6 342	6 047	0,37 %
6 000	Dream Summit Industrial LP, série B, remboursable, 1,820 %, 1 ^{er} avril 2026	5 960	5 988	0,37 %
4 389	La Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique, remboursable, 1,750 %, 2 décembre 2026	5 832	5 908	0,37 %
5 880	JELD-WEN Inc., 7,000 %, 1 ^{er} septembre 2032	6 992	5 553	0,34 %
3 520	GN Bondco LLC, 9,500 %, 15 octobre 2031	4 630	5 120	0,32 %
5 000	South Bow Canadian Infrastructure Ltd., 4,323 %, 1 ^{er} février 2030	5 000	5 106	0,32 %
3 600	BAT Capital Corporation, remboursable, 3,557 %, 15 août 2027	4 597	4 907	0,30 %
3 000	New Flyer Holdings Inc., remboursable, 9,250 %, 1 ^{er} juillet 2030	4 117	4 446	0,28 %
3 000	BAT International Finance PLC, remboursable, 4,448 %, 16 mars 2028	3 788	4 152	0,26 %
3 124	International Flavors & Fragrances Inc., 1,832 %, 15 octobre 2027	3 516	4 118	0,26 %
2 765	Realogy Group LLC, remboursable, 5,750 %, 15 janvier 2029	2 855	3 689	0,23 %
5 404	Leslie's Poolmart Inc., emprunt à terme, 9 mars 2028	5 509	3 542	0,22 %
2 464	SK Invictus Intermediate II SARL, remboursable, 5,000 %, 30 octobre 2029	2 674	3 352	0,21 %
2 400	Willis North America Inc., remboursable, 4,650 %, 15 juin 2027	3 129	3 322	0,21 %
3 256	Dream Industrial REIT, série E, remboursable, 3,968 %, 13 avril 2026	3 053	3 263	0,20 %
3 240	Transcontinental Inc., remboursable, 2,280 %, 13 juillet 2026	3 209	3 227	0,20 %
2 160	Anywhere Real Estate Group LLC, 9,750 %, 15 avril 2030	2 958	3 219	0,20 %
2 480	Dye & Durham Limited, convertible, 8,625 %, 15 avril 2029	3 357	3 213	0,20 %
2 900	Whitcap Resources Inc., remboursable, 4,382 %, 1 ^{er} novembre 2029	2 900	2 964	0,18 %
1 998	Manitowoc Co Inc., remboursable, 9,250 %, 1 ^{er} octobre 2031	2 774	2 956	0,18 %
1 725	Gray Media Inc., remboursable, 9,625 %, 15 juillet 2032	2 428	2 465	0,15 %
2 000	GrafTech Global Enterprises Inc., remboursable, 9,875 %, 23 décembre 2029	2 103	2 402	0,15 %
2 000	Dollarama Inc., remboursable, 1,505 %, 20 septembre 2027	1 890	1 956	0,12 %
1 700	Enbridge Inc., remboursable, 3,200 %, 8 juin 2027	1 743	1 703	0,11 %
1 147	Dye & Durham Corporation, emprunt à terme B, 11 avril 2031	1 525	1 461	0,09 %
1 300	Canadian Natural Resources Ltd., remboursable, 3,420 %, 1 ^{er} décembre 2026	1 288	1 306	0,08 %
1 300	Bruce Power LP, série 21-1, remboursable, 2,680 %, 21 décembre 2028	1 292	1 281	0,08 %
1 160	Sienna Senior Living Inc., série C, remboursable, 2,820 %, 31 mars 2027	1 152	1 156	0,07 %
1 000	Les Compagnies Loblaw Limitée, 6,650 %, 8 novembre 2027	1 175	1 060	0,07 %
1 000	Groupe TMX Limitée, série E, remboursable, 3,779 %, 5 juin 2028	1 076	1 014	0,06 %
630	Enbridge Inc., remboursable, 1,600 %, 4 octobre 2026	784	849	0,05 %
800	Ventas Canada Finance Ltd., remboursable, 2,450 %, 4 janvier 2027	798	797	0,05 %
450	CP Atlas Buyer Inc., emprunt à terme B, 8 juillet 2030	594	599	0,04 %
		895 896	902 965	55,86 %
Obligations à rendement élevé				
9 300	Groupe SNC-Lavalin Inc., remboursable, 5,700 %, 26 mars 2029	9 620	9 612	0,60 %
5 250	Embecka Corporation, remboursable, 6,750 %, 15 février 2030	6 145	7 130	0,44 %
5 080	The Chemours Company, remboursable, 8,000 %, 15 janvier 2033	6 789	6 758	0,42 %
5 335	AutoCanada Inc., remboursable, 5,750 %, 7 février 2029	4 934	5 257	0,33 %
2 975	Adams Homes Inc., 9,250 %, 15 octobre 2028	4 011	4 275	0,26 %
3 755	Sinclair Television Group Inc., remboursable, 4,375 %, 31 décembre 2032	3 774	4 077	0,25 %
2 485	Wolverine World Wide Inc., remboursable, 4,000 %, 15 août 2029	2 632	3 158	0,20 %
1 960	Cinemark USA Inc., remboursable, 5,250 %, 15 juillet 2028	2 386	2 692	0,17 %
1 650	The Chemours Company, remboursable, 5,750 %, 15 novembre 2028	1 894	2 204	0,14 %
1 445	Forward Air Corporation, emprunt à terme, 22 septembre 2030	1 848	1 973	0,12 %
1 100	Cushman & Wakefield LLC, remboursable, 6,750 %, 15 mai 2028	1 330	1 519	0,09 %
983	Emerald Expositions Holdings Inc., emprunt à terme, 23 janvier 2032	1 279	1 359	0,08 %
900	Cinemark USA Inc., emprunt à terme, 31 mai 2030	1 204	1 237	0,08 %
840	Central Parent Inc., remboursable, 7,250 %, 15 juin 2029	1 080	979	0,06 %
900	Rogers Communications Inc., remboursable, 5,000 %, 17 décembre 2081	900	911	0,06 %
600	Owens-Brockway Glass Container Inc., 7,375 %, 1 ^{er} juin 2032	773	837	0,05 %
450	The Scotts Miracle-Gro Co., remboursable, 4,375 %, 1 ^{er} février 2032	450	581	0,04 %
		51 049	54 559	3,39 %

Portefeuille de revenu mensuel EdgePoint

Tableau du portefeuille de placements
(en milliers, sauf les nombres d'actions ou de parts)
Au 31 décembre 2025

Valeur nominale (\$)	Titre	Coût moyen	Juste valeur	Pourcentage de l'actif net
Obligations d'État				
47 400	Gouvernement du Canada, 5,000 %, 1 ^{er} juin 2037	54 727	54 069	3,35 %
50 280	Gouvernement du Canada, 2,500 %, 1 ^{er} décembre 2032	47 404	48 130	2,98 %
45 300	Gouvernement du Canada, 3,250 %, 1 ^{er} décembre 2034	45 292	44 964	2,78 %
44 900	Gouvernement du Canada, 3,000 %, 1 ^{er} juin 2034	42 917	43 887	2,72 %
47 130	Gouvernement du Canada, 2,750 %, 1 ^{er} décembre 2048	42 635	39 589	2,45 %
36 480	Gouvernement du Canada, 2,750 %, 1 ^{er} juin 2033	34 528	35 335	2,19 %
25 750	Gouvernement du Canada, 4,000 %, 1 ^{er} juin 2041	28 762	26 817	1,66 %
19 000	Gouvernement du Canada, 2,750 %, 1 ^{er} décembre 2055	15 845	15 303	0,95 %
11 400	Gouvernement du Canada, 3,250 %, 1 ^{er} décembre 2033	11 397	11 385	0,70 %
33 837	Gouvernement du Canada, 2,000 %, 1 ^{er} décembre 2051	24 748	23 628	1,46 %
		348 255	343 107	21,24 %
Total des titres à revenu fixe		1 295 200 \$	1 300 631 \$	80,49 %
Ajustement pour tenir compte des coûts d'opérations		(16)		
Total des placements		1 295 184 \$	1 300 631 \$	80,49 %
Contrats de change à terme (note 10)			1 895	0,12 %
Autres actifs moins les passifs			313 440	19,39 %
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables			1 615 966 \$	100,00 %

1. Le Fonds

Portefeuille de revenu mensuel EdgePoint (le « Fonds ») est une fiducie de fonds communs de placement à capital variable créée le 26 octobre 2021 aux termes d'une déclaration de fiducie en vertu des lois de la province de l'Ontario. Gestion de patrimoine EdgePoint inc. (« EdgePoint ») est le gestionnaire du Fonds (le « gestionnaire ») et en est le fiduciaire. Groupe de placements EdgePoint inc. est le conseiller en valeurs du Fonds (le « conseiller en valeurs »). Le Fonds a commencé ses activités le 2 novembre 2021.

Le siège social du gestionnaire est situé au 150, rue Bloor Ouest, bureau 700, Toronto (Ontario) M5S 2X9, Canada.

L'objectif de placement du Fonds est de fournir une combinaison de génération de revenus et d'appréciation du capital à moyen et long terme en investissant principalement dans des titres à revenu fixe canadiens de grande qualité. L'équipe de gestion du portefeuille investit dans des titres à revenu fixe canadien de grande qualité qui, selon elle, procureront un rendement par le biais de paiements d'intérêts nominaux, d'intérêts et d'une appréciation du capital, tout en se concentrant sur la capacité de l'emprunteur de respecter ses obligations en matière de dette par le biais du paiement d'intérêts nominaux périodiques et du remboursement du principal à l'échéance.

Le capital autorisé du Fonds consiste en un nombre illimité de parts et de séries sans valeur nominale. Le nombre de parts de chaque série en circulation est présenté dans les *états de la situation financière*. Les parts de série A sont offertes aux épargnants individuels. Les parts de série F sont destinées à tous les épargnants qui participent à des programmes de services à la commission par l'intermédiaire d'un courtier en valeurs mobilières ayant conclu une entente avec EdgePoint. Les parts de série A(N) et de série F(N) ont les mêmes caractéristiques, mais elles ne sont offertes qu'aux épargnants qui résident dans des provinces qui n'ont pas harmonisé leur taxe de vente provinciale avec la taxe sur les produits et services fédérale. Les parts de série I sont réservées aux épargnants dont les placements dépassent un certain seuil et qui ont signé une entente de souscription visant la série I avec EdgePoint.

2. Base d'établissement**a) Déclaration de conformité**

Les présents états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité (les « IFRS »).

La publication de ces états financiers a été autorisée par le gestionnaire le 19 mars 2026.

b) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf en ce qui concerne les placements et les dérivés, qui ont été évalués à la juste valeur.

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du Fonds.

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que le gestionnaire ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des dérivés. L'établissement de la juste valeur de ces instruments représente l'aspect de la préparation des états financiers qui comporte les estimations et les hypothèses les plus importantes de la part du Fonds. Se reporter à la note 6 pour plus de renseignements sur l'évaluation de la juste valeur dans les états financiers du Fonds.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de manière constante à toutes les périodes présentées dans ces états financiers. Les méthodes comptables du Fonds utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts.

a) Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent des actifs financiers et des passifs financiers comme les titres de créance, les dérivés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les autres débiteurs et créditeurs. Le Fonds classe et évalue les instruments financiers conformément aux dispositions de l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Au moment de la comptabilisation initiale, les actifs financiers et les passifs financiers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti selon l'évaluation que fait le gestionnaire du modèle économique au sein duquel l'actif financier est géré et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds utilise le dernier cours pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie de la juste valeur à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les instruments dérivés, est déterminée au moyen des techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur d'autres instruments essentiellement identiques, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Si, selon le gestionnaire, la valeur de l'actif financier ou du passif financier est inexacte, inaccessible ou n'est pas fiable, elle est estimée selon la plus récente information présentée d'un actif financier ou d'un passif financier similaire.

Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés initialement à la juste valeur à la date de la transaction. Les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle ils ont été générés. Tous les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les *états de la situation financière* lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés à l'instrument a expiré ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

Les instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont par la suite évalués à la juste valeur chaque période de présentation, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les *états du résultat global* de la période au cours de laquelle elles surviennent. Les opérations de portefeuille sont constatées à la date de l'opération. Le coût des placements est fondé sur le coût moyen pondéré des placements et ne tient pas compte des commissions et autres coûts d'opérations liés au portefeuille, qui sont présentés séparément dans les *états du résultat global*. Les profits et les pertes réalisés à la cession d'un placement, y compris les profits et les pertes de change sur ces placements, sont déterminés à partir du coût des placements. Les profits et les pertes découlant de variations de la juste valeur des placements sont pris en compte dans les *états du résultat global* de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les placements du Fonds et les actifs et passifs financiers dérivés sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les actifs financiers au coût amorti sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts d'opérations directement attribuables, le cas échéant. Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers au coût amorti sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur. Le Fonds classe à titre d'actifs financiers au coût amorti la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les montants à recevoir pour les parts souscrites, les intérêts et autres débiteurs et les montants à recevoir pour les titres vendus. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des dépôts et des billets à court terme ayant des échéances de moins de 90 jours.

Les autres passifs financiers au coût amorti sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle ils ont été générés, déduction faite des coûts d'opérations, et sont par la suite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le Fonds décomptabilise les passifs financiers lorsque leurs obligations contractuelles sont acquittées, sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration. Les passifs financiers au coût amorti du Fonds sont constitués des charges à payer, des montants à payer pour les parts rachetées et des montants à payer pour les titres achetés. En raison de la nature à court terme de ces passifs financiers, leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

Les coûts d'opérations inclus dans la valeur comptable initiale des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans les *états de la situation financière*, si et seulement si le Fonds a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

b) Parts rachetables

Le Fonds classe les instruments financiers émis à titre de passifs financiers ou d'instruments de capitaux propres selon la nature des modalités contractuelles des instruments. Le Fonds compte plusieurs catégories de parts rachetables qui n'ont pas de caractéristiques identiques et, par conséquent, ne répondent pas à la définition de titre de capitaux propres en vertu de l'IAS 32, *Instruments financiers*. Les parts rachetables, qui sont classées à titre de passifs financiers et évaluées au montant du rachat, donnent aux épargnants le droit d'exiger le rachat contre une somme au comptant, sous réserve des liquidités disponibles, à un prix par part déterminé selon les politiques d'évaluation du Fonds à la date de rachat.

c) Monnaie étrangère

Les souscriptions et rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, le dollar canadien constituant la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds. Les placements libellés en monnaies étrangères et autres actifs et passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à chaque date d'évaluation. Les achats et les ventes de placements ainsi que les produits et les charges libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les profits et les pertes de change liés à la trésorerie et aux autres actifs et passifs financiers sont présentés à titre de « Profit (perte) de change sur la trésorerie et les autres actifs nets » et ceux liés aux placements et aux dérivés sont présentés comme « Profit net réalisé (perte nette réalisée) sur les placements » et comme « Variation du profit latent (de la perte latente) sur les placements et les dérivés » dans les *états du résultat global*.

d) Comptabilisation des produits

Les intérêts aux fins des distributions tirés des placements à revenu fixe et à court terme représentent le taux d'intérêt nominal reçu par le Fonds et sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'utilise pas la méthode du taux d'intérêt effectif pour amortir les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe. Les produits tirés du programme de prêt de titres sont comptabilisés déduction faite des commissions des agents et ils figurent dans le poste « Produits tirés du prêt de titres » des *états du résultat global*.

e) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, dans les *états du résultat global* représente l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net découlant des opérations sur chacune des séries, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation de chaque série pour la période.

f) Impôts

Le Fonds répond à la définition de fonds communs de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. La totalité du résultat net du Fonds à des fins fiscales et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de toute période doivent être distribués aux porteurs de parts de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le résultat. Étant donné que le Fonds ne comptabilise pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été présentée à titre d'actif d'impôt différé dans les *états de la situation financière*.

Le Fonds est actuellement assujéti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains en capital sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

g) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées

Un certain nombre de nouvelles normes et de normes et interprétations modifiées ne s'appliquent pas encore à la période close le 31 décembre 2025, et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers. L'International Accounting Standards Board a publié l'IFRS 18, *États financiers : présentation et informations à fournir*, qui remplace l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. L'objectif de cette nouvelle norme est d'améliorer la façon dont les informations sont communiquées dans les états financiers, en mettant l'accent sur les informations fournies dans l'état du résultat net. La norme entre en vigueur le 1^{er} janvier 2027. Le gestionnaire évalue actuellement l'incidence qu'aura cette norme sur les états financiers du Fonds.

4. Opérations entre parties liées**a) Frais de gestion**

EdgePoint, le gestionnaire, nomme le conseiller en valeurs du Fonds et fournit des services-conseils en placement et des services de gestion de portefeuille ainsi que des services de placement et d'administration au Fonds ou en surveille la prestation. Ces services comprennent la sélection, l'analyse et le suivi des placements, y compris des déplacements pour les visites dans les sièges sociaux; les autres frais liés à la diligence raisonnable; la constitution de portefeuille et la gestion des risques; l'analyse, la sélection et le suivi des maisons de courtage; les compétences en négociation, et ils pourraient aussi inclure des services de financement liés aux commissions de courtage et aux commissions de suivi pour le placement du Fonds. Tous les frais indirects et les charges d'exploitation engagés par le conseiller en valeurs du Fonds ou par le gestionnaire pour la prestation de ces services, mais qui ne sont pas liés aux activités quotidiennes du Fonds, sont également inclus dans les frais de gestion. En contrepartie de ces services, EdgePoint reçoit des frais de gestion mensuels calculés en fonction de l'actif net moyen quotidien de chaque série. Les frais de gestion varient selon les séries de parts, comme il est indiqué dans le tableau ci-après. Le Fonds verse à EdgePoint un seul montant englobant tous les frais de gestion. Le conseiller en valeurs du Fonds est rémunéré pour ses services à même les frais de gestion sans autres frais pour le Fonds. Le total des frais de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'est élevé à 8,8 millions de dollars (31 décembre 2024 : 2,5 millions de dollars). Des frais courus impayés de 0,9 million de dollars étaient dus au gestionnaire au 31 décembre 2025 (31 décembre 2024 : néant). Les frais de gestion pour les parts de série I sont négociés et payés directement par l'épargnant, plutôt que par le Fonds. Ces frais n'excéderont pas les frais de gestion de la série A du Fonds.

Les frais de gestion sont progressifs et sont déterminés en fonction du rendement quotidien moyen jusqu'à l'échéance de l'indice obligataire universel FTSE Canada (le « taux de référence »). Les frais représentent un pourcentage de la valeur de la série et sont calculés au début de chaque trimestre de l'année civile en fonction du taux de référence du trimestre précédent. Le barème des frais de gestion est le suivant :

Niveau de frais	Taux de référence (en %)	Frais de gestion – parts des séries A/A(N) (en %)	Frais de gestion – parts des séries F/F(N) (en %)
1	<0,76	0,67	0,07
2	0,76-1,75	0,70	0,10
3	1,76-2,50	0,80	0,20
4	2,51-3,00	0,90	0,30
5	3,01-3,50	1,00	0,40
6	3,51-4,00	1,10	0,50
7	>4,00	1,20	0,60

b) Charges d'exploitation

En plus des frais de gestion, le Fonds est responsable de payer tous les frais se rapportant à ses activités. Ces charges d'exploitation peuvent notamment comprendre les impôts, les frais de comptabilité, les honoraires d'audit, les frais juridiques, les coûts relatifs au comité d'examen indépendant du Fonds, les honoraires du fiduciaire, les droits de garde, les coûts d'opérations de portefeuille, les frais d'administration, les frais de la prestation de services aux épargnants ainsi que les frais liés aux rapports et aux prospectus, et les charges d'exploitation générales qui pourraient comprendre les salaires, les frais indirects et autres coûts répartis liés aux activités du Fonds engagés par le gestionnaire. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les coûts répartis ont totalisé 0,2 million de dollars (31 décembre 2024 : 0,1 million de dollars). Chaque série est responsable de payer les charges d'exploitation qui peuvent lui être imputées. Mis à part les intérêts, les frais bancaires, les coûts d'opérations et les retenues d'impôt, lesquels sont payés ou à payer directement par le Fonds, le gestionnaire engage ces frais pour le compte du Fonds, lequel le rembourse par la suite. Les charges d'exploitation communes du Fonds sont réparties entre les séries en fonction du nombre moyen de porteurs de parts ou de l'actif net moyen quotidien de chaque série, selon les charges d'exploitation. Toutes les charges d'exploitation des parts de série I sont prises en charge par EdgePoint.

c) Renonciation

EdgePoint peut, à son gré, renoncer à des frais de gestion ou prendre en charge certaines charges du Fonds. Les frais pris en charge, s'il y a lieu, sont présentés dans les *états du résultat global*. Le gestionnaire peut mettre fin à ces renoncations et prises en charge en tout temps.

d) Remises sur frais de gestion

EdgePoint peut, de temps à autre, réduire les frais de gestion effectifs payables par certains porteurs de parts en diminuant les frais de gestion imputés au Fonds et en demandant à celui-ci de verser aux porteurs de parts des distributions équivalant aux réductions des frais de gestion. Les remises sur frais de gestion sont réinvesties d'office en parts additionnelles du Fonds et elles sont présentées dans les *états du résultat global*.

5. Impôts sur le résultat

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), le Fonds est considéré comme un fonds commun de placement et, conséquemment, n'est pas assujéti à l'impôt sur le résultat sur la tranche du revenu net, y compris les profits nets réalisés, qui est versée ou à verser aux porteurs de parts. Ce revenu ainsi distribué constituera un revenu imposable pour les porteurs de parts.

Les écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs à des fins comptables et fiscales entraînent des actifs et des passifs d'impôt différé. L'écart temporaire le plus important est celui entre la juste valeur inscrite du portefeuille de placements du Fonds et son prix de base ajusté aux fins fiscales. Puisque la politique de distribution du Fonds consiste à distribuer tous les gains en capital nets réalisés, aucun passif d'impôt différé relatif aux gains en capital latents et aucun actif d'impôt différé relatif aux pertes en capital latentes ne sera réalisé par le Fonds et, par conséquent, ne sera comptabilisé par celui-ci. Les pertes en capital réalisées non utilisées représentent les actifs d'impôt différé du Fonds; toutefois, en raison de l'incertitude liée à leur réalisation qui donnerait lieu à la compensation de futurs gains en capital, aucun avantage fiscal net n'est comptabilisé par le Fonds.

À la fin de l'année d'imposition la plus récente, le 15 décembre 2025, le Fonds avait des pertes en capital de néant (15 décembre 2024 : 1,8 million de dollars) et des pertes autres qu'en capital de néant (15 décembre 2024 : néant).

Une perte réalisée par le Fonds au moment de la disposition d'immobilisations sera considérée comme une perte suspendue si le Fonds acquiert, dans les 30 jours précédant ou suivant la vente, un bien de remplacement qui est identique à celui qui a été vendu ou qui est le même, et que le Fonds est encore propriétaire du bien de remplacement 30 jours après la disposition originale. Si une perte est suspendue, le Fonds ne peut déduire la perte des gains en capital du Fonds avant que le bien de remplacement ait été vendu sans être acquis de nouveau dans les 30 jours précédant ou suivant la vente. À la fin de l'année d'imposition la plus récente, le 15 décembre 2025, le Fonds avait des pertes suspendues de 0,7 million de dollars (15 décembre 2024 : 0,7 million de dollars).

6. Évaluation de la juste valeur

Les placements et les instruments financiers dérivés du Fonds sont comptabilisés à la juste valeur. Selon le gestionnaire, la juste valeur des instruments financiers autres que les placements, des instruments financiers dérivés et de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables se rapproche de leur valeur comptable, étant donné leur nature à court terme.

Les IFRS établissent une hiérarchie des justes valeurs qui établit l'ordre de priorité des données des techniques d'évaluation utilisées pour évaluer la juste valeur. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les cours non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (données d'entrée de niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (données d'entrée de niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs se présentent comme suit :

- Niveau 1 – des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels le Fonds peut avoir accès à la date d'évaluation;
- Niveau 2 – des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Niveau 3 – des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Si des données de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données importantes pour l'évaluation de la juste valeur.

Des changements à la méthode d'évaluation pourraient donner lieu à la modification du niveau attribué à un placement.

Le tableau qui suit illustre le classement des instruments financiers évalués à la juste valeur à la date de présentation de l'information financière selon le niveau de la hiérarchie qui inclut l'évaluation de la juste valeur. Les montants sont établis en fonction des valeurs comptabilisées dans les états de la situation financière.

Actifs (passifs) à la juste valeur au 31 décembre 2025 (en milliers de dollars)				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à revenu fixe	–	1 300 631	–	1 300 631
Contrats de change à terme	–	2 078	–	2 078
Contrats de change à terme	–	(183)	–	(183)
Total	–	1 302 526	–	1 302 526

Actifs (passifs) à la juste valeur au 31 décembre 2024 (en milliers de dollars)				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à revenu fixe	–	1 093 066	–	1 093 066
Contrats de change à terme	–	20	–	20
Contrats de change à terme	–	(7 473)	–	(7 473)
Total	–	1 085 613	–	1 085 613

6. Évaluation de la juste valeur (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, la variation nette de la valeur des instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net a correspondu à une perte de 4,8 millions de dollars (31 décembre 2024 : profit de 11,4 millions de dollars).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux (31 décembre 2024 : aucun transfert).

a) Titres à revenu fixe

Les titres à revenu fixe comprennent principalement des obligations de sociétés, qui sont évaluées d'après les prix cotés obtenus de courtiers ou de services d'évaluation utilisant les cotes provenant de courtiers, les opérations déclarées ou les estimations issues de leurs modèles internes d'évaluation des prix. Les sources de prix utilisent des données observables comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et la volatilité du crédit. Comme les données importantes aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres à revenu fixe et les placements à court terme du Fonds ont été classés au niveau 2.

b) Actifs et passifs dérivés

Les actifs et les passifs dérivés se composent de contrats de change à terme. Les contrats de change à terme sont évalués principalement en fonction du montant notionnel du contrat, de la différence entre le taux contractuel et le taux à terme du marché pour la même monnaie ou le même indice, des taux d'intérêt et du rendement futur de l'action. Les contrats pour lesquels les écarts de crédit de la contrepartie sont observables et fiables, ou pour lesquels les données liées au crédit sont considérées comme n'étant pas importantes pour la juste valeur, sont classés au niveau 2. Le risque de contrepartie est géré au moyen de l'utilisation de garanties et d'une annexe de soutien au crédit, lorsqu'elle est disponible.

7. Risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds s'expose à divers risques financiers, dont le risque de marché (incluant le risque de cours, le risque de change et le risque de taux d'intérêt), le risque de crédit de la contrepartie et le risque de liquidité. La valeur des placements dans le portefeuille du Fonds peut varier sur une base quotidienne en raison des fluctuations des taux d'intérêt, des conditions du marché, de la conjoncture et de facteurs propres à certains titres détenus par le Fonds. Le niveau de risque dépend des objectifs de placement du Fonds et du type de titres dans lesquels l'actif est investi.

Gestion des risques

Le programme global de gestion des risques du Fonds vise à maximiser les rendements obtenus pour le niveau de risque global auquel le Fonds est exposé et à réduire au minimum les effets défavorables potentiels sur sa performance financière. Tous les placements comportent un risque de perte de capital. L'équipe de gestion du portefeuille adopte une approche prudente de gestion des risques et effectue des recherches approfondies pour chaque placement envisagé afin de bien saisir les risques de chaque société et de les évaluer par rapport au potentiel de rendement.

Le risque est aussi géré au moyen de la diversification du portefeuille de sociétés. L'équipe de gestion du portefeuille est d'avis qu'investir dans des sociétés qui ont des avantages concurrentiels permet une meilleure diversification que de se concentrer sur les répartitions sectorielles traditionnelles.

Le gestionnaire maintient une structure de gouvernance qui permet de suivre les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité à la stratégie de placement établie du Fonds, aux directives internes et à la réglementation des valeurs mobilières. Le comité de la gouvernance et de la surveillance des placements du gestionnaire passe trimestriellement en revue les opérations au sein du portefeuille pour veiller à leur conformité aux règles applicables.

Facteurs de risque**a) Risque de marché**

Les placements du Fonds sont exposés au risque de marché, qui est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Plus loin figure une analyse de sensibilité qui montre l'effet qu'auraient eu, sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, des changements raisonnablement possibles de la variable de risque pertinente à chaque date de présentation de l'information financière. Dans la pratique, les résultats réels peuvent différer et les écarts pourraient être significatifs.

i) Risque de change

Le risque de change survient lorsque les instruments financiers ne sont pas libellés en dollars canadiens, la monnaie de fonctionnement du Fonds. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des titres libellés dans d'autres monnaies varie en raison des fluctuations des taux de change. Le Fonds conclut des contrats de change à terme pour réduire son exposition au risque de change.

7. Risques liés aux instruments financiers (suite)

Le tableau ci-dessous indique dans quelles monnaies (à l'exception du dollar canadien) sont libellés les instruments financiers du Fonds qui l'exposent de manière importante à ce risque. Les données des clôtures de périodes sont en dollars canadiens et comprennent le montant notionnel des contrats de change à terme, s'il y a lieu.

31 décembre 2025					
Monnaie	Placements (en milliers de dollars)	Trésorerie (en milliers de dollars)	Contrats de change à terme (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Dollar américain	168 971	34 795	(172 777)	30 989	1,92 %
	168 971	34 795	(172 777)	30 989	1,92 %

31 décembre 2024					
Monnaie	Placements (en milliers de dollars)	Trésorerie (en milliers de dollars)	Contrats de change à terme (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Dollar américain	211 670	32 910	(244 542)	38	0 %
	211 670	32 910	(244 542)	38	0 %

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle des instruments financiers portant intérêt, lorsque leur valeur fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le tableau suivant résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée résiduelle jusqu'à l'échéance.

Titres à revenu fixe (en milliers de dollars)	
31 décembre 2025	
Moins de 1 an	177 453
De 1 à 3 ans	276 582
De 3 à 5 ans	273 303
Plus de 5 ans	573 293
	1 300 631

Titres à revenu fixe (en milliers de dollars)	
31 décembre 2024	
Moins de 1 an	296 588
De 1 à 3 ans	203 663
De 3 à 5 ans	176 967
Plus de 5 ans	415 848
	1 093 066

Au 31 décembre 2025, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 0,5 %, en présumant une variation équivalente de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 26,4 millions de dollars, soit 1,6 % du total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (31 décembre 2024 : 21,3 millions de dollars, soit 1,7 % du total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables). La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt a été établie en fonction de la duration moyenne pondérée modifiée de 4,06 ans (31 décembre 2024 : 3,89 ans) selon les titres à revenu fixe détenus au sein du Fonds. Dans la pratique, les résultats réels pourraient ne pas correspondre à ceux figurant dans cette analyse de sensibilité.

b) Risque de crédit de la contrepartie

Le risque de crédit de la contrepartie est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'un engagement ou d'une obligation qu'elle a contracté avec le Fonds.

Le principal risque de crédit pour le Fonds réside dans ses placements en titres de créance à revenu fixe. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de leur émetteur. Le risque de crédit maximal de ces placements correspondait à leur valeur comptable au 31 décembre 2025. Aux 31 décembre 2025 et 2024, le Fonds détenait des placements dans des titres de créance ayant les notations de crédit suivantes :

31 décembre 2025	% de l'actif net	% des titres de créance
AAA	21,23	26,38
AA	3,22	4,01
A	14,64	18,19
BBB	33,67	41,85
BB	2,42	2,99
B	2,74	3,39
CCC	0,87	1,08
Non évalués	1,70	2,11
	80,49	100,00

31 décembre 2024	% de l'actif net	% des titres de créance
AAA	31,17	35,03
AA	2,53	2,84
A	6,77	7,62
BBB	42,17	47,41
BB	1,63	1,83
B	3,25	3,65
CCC	0,22	0,25
Non évalués	1,22	1,37
	88,96	100,00

7. Risques liés aux instruments financiers (suite)

Le Fonds est également exposé au risque de crédit lié à la négociation de titres cotés en bourse. Le Fonds limite la concentration de son risque de crédit en négociant avec un grand nombre de courtiers et de contreparties sur des bourses reconnues et de bonne réputation. Le risque de défaut est considéré comme très faible, puisque toutes les opérations sont réglées au moment de la livraison par l'intermédiaire de courtiers autorisés.

Le Fonds peut conclure des contrats de change visant l'achat ou la vente de monnaies afin de régler ses opérations de titres étrangers. Il s'agit de règlements au comptant à court terme exécutés avec des contreparties ayant une cote de solvabilité d'au moins « A ». L'exposition au risque de crédit par ces contrats est considérée comme très faible étant donné que peu d'entre eux ne sont pas réglés au même moment et que les opérations sont payées sur livraison.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. À l'exception des passifs financiers qui découlent de ses activités normales de placement, le Fonds n'a aucun passif financier notable.

Les rachats quotidiens, contre trésorerie, de parts rachetables constituent la plus importante source d'exposition éventuelle au risque pour les passifs financiers du Fonds. La politique du Fonds en ce qui concerne la gestion des liquidités, et la démarche du gestionnaire en cette matière, consiste à faire en sorte, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, y compris les rachats estimés de parts, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation. Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières, le Fonds doit investir au moins 90 % de son actif dans des placements liquides (soit ceux qui sont négociés sur un marché actif et qu'il est facile de vendre). Le Fonds peut également emprunter jusqu'à concurrence de 5 % de la valeur de son actif net pour financer ses rachats. Aucun emprunt de ce type n'a eu lieu au cours de la période considérée.

Le Fonds peut investir dans des dérivés et des titres de créance qui ne sont pas négociés sur un marché actif. En conséquence, il pourrait ne pas être en mesure de liquider rapidement ces placements à des montants se rapprochant de la juste valeur, ou de réagir à des événements spécifiques, comme une détérioration de la solvabilité d'un émetteur en particulier. Conformément à la politique du Fonds, le gestionnaire surveille la position de liquidité quotidiennement.

Les tableaux qui suivent présentent les passifs financiers du Fonds par catégories d'échéance, d'après la durée à courir jusqu'à la date d'échéance contractuelle. Les montants présentés dans les tableaux reflètent les flux de trésorerie contractuels non actualisés.

31 décembre 2025 (en milliers de dollars)	À vue	< 3 mois	Total
Montant à payer pour les parts rachetées	1 211	–	1 211
Charges à payer et autres créditeurs	234	1 116	1 350
Contrats de change à terme	–	183	183

31 décembre 2024 (en milliers de dollars)	À vue	< 3 mois	Total
Montant à payer pour les parts rachetées	805	–	805
Contrats de change à terme	–	7 473	7 473

d) Gestion du risque lié aux capitaux propres

Les parts émises et en circulation sont considérées comme constituant les capitaux propres du Fonds. Le Fonds n'est pas assujéti à des exigences particulières en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, exception faite de certaines exigences minimales en matière de souscription. Les porteurs de parts ont le droit d'exiger le versement de la valeur liquidative par part du Fonds pour la totalité ou une partie des parts qu'ils détiennent par avis écrit au gestionnaire. L'avis écrit doit être reçu au plus tard à 16 h, heure de l'Est, le jour d'évaluation où les parts doivent être rachetées. Par ailleurs, l'avis doit être irrévocable et la signature doit être garantie par une banque à charte canadienne, une société de fiducie ou un courtier en placement reconnu par le gestionnaire. Les parts sont rachetables contre un montant de trésorerie égal à la quote-part correspondante de la valeur liquidative du Fonds.

8. Tableau des contrats de change à terme

31 décembre 2025				
Date de règlement	Monnaie à livrer (en milliers)	Monnaie à recevoir (en milliers)	Prix du contrat	Juste valeur (en milliers de dollars)
5 janvier 2026	65 000 \$ US	90 242 \$ CA	1,3883	1 046
5 janvier 2026	89 051 \$ CA	65 000 \$ US	0,7299	144
22 janvier 2026	7 625 \$ US	10 628 \$ CA	1,3938	173
2 février 2026	17 500 \$ US	24 490 \$ CA	1,3994	507
5 février 2026	8 000 \$ US	11 170 \$ CA	1,3963	208
				2 078
23 mars 2026	28 000 \$ US	38 265 \$ CA	1,3666	(31)
31 mars 2026	65 000 \$ US	88 719 \$ CA	1,3649	(152)
				(183)
Nombre total de contrats	7		Juste valeur nette	1 895

9. Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds peut conclure divers arrangements de compensation ou autres arrangements semblables qui ne respectent pas les critères de compensation dans les *états de la situation financière*, mais qui permettent, dans certaines circonstances, que les montants connexes soient compensés, par exemple dans les cas de faillites ou de résiliation des contrats. Le Fonds n'a pas effectué la compensation d'actifs financiers ou de passifs financiers dans les *états de la situation financière*. Les informations présentées dans les tableaux ci-après comprennent les actifs financiers et les passifs financiers faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation ayant force exécutoire ou d'un arrangement semblable portant sur des instruments financiers semblables.

Les conventions-cadres de l'ISDA ou les arrangements de compensation semblables ne satisfont pas aux critères de compensation dans les *états de la situation financière*, puisqu'ils donnent lieu à un droit de compensation des montants comptabilisés qui n'est exécutoire que s'il survient un événement de défaut, d'insolvabilité ou de faillite du Fonds ou des contreparties. En outre, le Fonds et ses contreparties n'ont pas l'intention d'effectuer le règlement selon un montant net ni de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Les garanties consenties à l'égard des opérations ci-dessous sont soumises aux modalités habituelles du secteur établies dans l'annexe de soutien au crédit de l'ISDA. Ainsi, la trésorerie donnée en garantie peut être donnée en nantissement ou vendue pendant la durée de l'opération, mais doit être rendue à l'échéance de l'opération. Selon les modalités, chaque contrepartie détient le droit de mettre fin aux opérations connexes advenant le défaut de la contrepartie de donner une garantie. La garantie en trésorerie donnée en nantissement par le Fonds figure dans le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » des *états de la situation financière*.

31 décembre 2025 (en milliers de dollars)

Type d'instrument financier	Montants bruts des actifs et passifs financiers comptabilisés	Montants nets présentés dans l'état de la situation financière	Montants connexes non compensés dans l'état de la situation financière	Trésorerie donnée en nantissement	Montant net
Contrats de change à terme – actifs	2 078	2 078	–	–	2 078
Contrats de change à terme – passifs	(183)	(183)	–	–	(183)

31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

Type d'instrument financier	Montants bruts des actifs et passifs financiers comptabilisés	Montants nets présentés dans l'état de la situation financière	Montants connexes non compensés dans l'état de la situation financière	Trésorerie donnée en nantissement	Montant net
Contrats de change à terme – actifs	20	20	–	–	20
Contrats de change à terme – passifs	(7 473)	(7 473)	–	5 480	(1 993)

10. Prêts de titres

Le Fonds a établi un programme de prêts de titres avec son dépositaire. La valeur de marché globale de tous les titres prêtés par le Fonds ne peut être supérieure à 50 % des actifs du Fonds. Le Fonds recevra une garantie égale à au moins 102 % de la valeur des titres prêtés, laquelle est généralement composée de titres de créance fédéraux, provinciaux et souverains, ou de titres de créance émis et garantis par une institution financière, ou encore de papier commercial de sociétés, de titres convertibles et de trésorerie. Tous les titres donnés en garantie comportent une durée jusqu'à l'échéance de 365 jours ou moins ainsi qu'une notation désignée attribuée par une agence de notation désignée, et ils doivent être conformes aux exigences en matière de notation énoncées dans le *Règlement 81-102*.

La valeur de marché des titres prêtés et les garanties reçues s'établissaient comme suit aux 31 décembre 2025 et 2024.

	31 décembre 2025 (en milliers de dollars)	31 décembre 2024 (en milliers de dollars)
Titres prêtés	–	–
Garanties (autres qu'en trésorerie)	–	–

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement du montant brut des produits tirés des opérations de prêt de titres du Fonds et des produits tirés du prêt de titres présentés dans les *états du résultat global*.

	31 décembre 2025 (en milliers de dollars)	31 décembre 2024 (en milliers de dollars)
Montant brut des produits tirés du prêt de titres	7	–
Commissions des agents – CIBC Mellon	(2)	–
Produits tirés du prêt de titres	5	–